

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1455/SG/FP portant révocation sans suspension des droits à pension d'un agent d'exploitation qualifié du cadre territorial de la Santé publique

n° 1455/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
21 septembre 1968

Numéro JO  
n° 19 du 10/10/1968

Date du numéro  
10 octobre 1968

### TEXTE INTÉGRAL

M. Saleh Ben Saleh, agent d'exploitation qualifié, 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon, du cadre territorial en service à l'Hôpital Peltier (Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales), est révoqué de son emploi pour compter du 1 octobre 1968 sans suspension de ses droits à pension, pour mauvaise manière habituelle de servir et absences irrégulières. Il sera versé à l'intéressé une indemnité compensatrice de congé payé non pris durant l'année 1968 égale à 23 jours de rémunération. En application des dispositions de l'article 63 de l'arrêté n° 902/SG/CG du 7 juin 1968, M. Saleh Ben Saleh, qui réunira au le octobre 1968 19 ans 4 mois de service est, pour compter de la même date/ admis à faire valoir 'ses droits à une pension de retraite proportionnelle.